Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026052_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-052

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE DES SPORTS DES COMMUNES DE L'OUEST RENNAIS

Rapporteur : **M. LESNÉ**

L'Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais (OSCOR) est une association loi 1901 créée en 1995.

Son bureau est géré par des représentants des 9 communes qui compose l'OSCOR : Chavagne, Cintré, La Chapelle Thouarault, le Rheu, le Verger, L'Hermitage, Mordelles, St Gilles et Vezin le Coquet.

Cette association a pour but de promouvoir l'animation sportive et conformément à ses orientations elle contribue à :

- promouvoir la pluralité des associations sportives et des pratiquants,
- concevoir une politique de formations des jeunes,
- contribuer à la formation des bénévoles et à la constitution d'un réseau de formation,
- développer une communication transversale inter-associative à la dimension du territoire de l'Office,
- contribuer au développement des niveaux des pratiques sportives.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de l'OSCOR

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 6 Abstentions) *[M. DUVAL ne prenant pas part au vote]* :

- M. Pascal BRÉMOND, délégué titulaire auprès de l'Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais,
- M. Jean-Michel GUIHEU, délégué suppléant auprès de l'Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026052_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ